

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, Libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus. 3 — 52 — — — Express. 3 — 27 — — — matin, Express-Poste. 9 — 4 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express. 11 — 49 — — — matin, Omnibus. 6 — 23 — — — soir, Omnibus. 9 — 28 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte. 7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Les espérances que nous avons manifestées à plusieurs reprises en ce qui touche la conclusion des affaires d'Italie et le maintien de la paix de l'Europe se réalisent chaque jour davantage et prennent un caractère tel que peu de personnes maintenant hésitent à les partager.

Nous ne croyons pas qu'on doive, quant à présent, s'arrêter aux bruits qui courent de nouveau depuis deux jours, sinon d'un congrès, du moins d'une conférence, laquelle, si l'on en veut croire ceux qui l'annoncent, aurait lieu diplomatiquement, c'est-à-dire par correspondance entre les cabinets — ce qui, dans ce cas, prendrait tout simplement le caractère d'une entente commune — ou bien au moyen d'une réunion des représentants des puissances. Nous le répétons, nous croyons peu à ce dernier mode de la manifestation des intentions des puissances. Au contraire, le premier est d'autant plus probable qu'il est déjà mis à exécution, puis que les propositions de l'Angleterre à la France ont été adressées par le cabinet des Tuileries aux cabinets de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Berlin.

Il y a donc des négociations très-actives sur ce sujet, et si nous en croyons une correspondance parisienne de l'Indépendance belge, et plus encore une lettre de S. Exc. M. Thouvenel, voici où en serait à peu près l'état de la question.

La France, la première, aurait répondu au gouvernement anglais, et sauf certaines réserves sur les troisième et quatrième propositions, réserves basées principalement sur diverses clauses des préliminaires de Villafranca et du traité de Zurich, que le gouvernement français serait disposé à maintenir tant qu'elles ne rencontreraient pas d'obstacles insurmontables, sauf ces réserves, disons-nous, la France adhérerait aux propositions anglaises dans les conditions suivantes :

Sur la première proposition, celle de la non-intervention, le gouvernement français aurait fait observer que l'Empereur lui-même, et le premier, avait proclamé en Italie le principe de non-intervention.

En ce qui concerne le retrait des troupes de Rome, qui forme la seconde proposition, la France en avait également pris l'initiative dans le Congrès de Paris. Dès ce moment elle avait exprimé le désir de voir à Rome une situation qui lui permit de retirer ses troupes, et elle serait disposée à le faire aussitôt que l'opportunité d'une pareille mesure lui sera démontrée.

La troisième proposition concerne la Vénétie, où aucune intervention ne devra avoir lieu et à propos du gouvernement de laquelle il ne devra être fait aucune proposition par aucun gouvernement européen. Dans la quatrième proposition il est dit que le Piémont ne pourra envoyer des troupes dans l'Italie centrale qu'après un nouveau vote de ces provinces et la déclaration catégorique des vœux populaires.

En résumé, ce qui paraît dominer dans la réponse du gouvernement français, c'est d'une part le vif désir d'une entente, d'ailleurs très-réelle, entre les deux gouvernements, et un grand sentiment d'égard pour l'Autriche, la Prusse et la Russie, dont le concours est nécessaire aux résolutions d'ordre européen.

Nos lecteurs savent que les propositions ont été communiquées aux trois puissances, et des correspondances nous ont déjà appris qu'elles étaient acceptées par la Prusse. Ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs, la réponse de la Russie n'est point encore arrivée, mais nous sommes d'accord avec l'Indépendance pour penser qu'elle sera conforme à celle faite par la Prusse.

Quant aux intentions de l'Autriche, nous avons dit, il y a deux jours, que le comte de Rechberg avait déclaré ne pouvoir rien répondre avant d'avoir pris les ordres de l'empereur.

Cependant quelques journaux allemands, se disant bien informés, prétendent connaître la réponse de l'Autriche. Voici comment s'exprime la Gazette de Cologne, que nous ne reproduisons bien entendu que sous toutes réserves.

Quant au premier point, l'Autriche a fait observer qu'elle n'avait aucune intention d'intervenir pour le moment, mais que, comme elle l'a déjà déclaré,

elle ne voulait prendre aucun engagement à ce sujet. — Elle n'a rien à objecter aux stipulations concernant la Vénétie, mais elle veut défendre elle-même ses possessions. — Elle est tout-à-fait d'accord en ce qui concerne l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises.

On le voit, les objections soit de la France, soit de l'Autriche aux propositions anglaises, sont de celles que des explications et des concessions mutuelles peuvent facilement faire disparaître, et rien ne semble plus probable que le terme prochain et définitif des difficultés qui, à cette heure, sont la préoccupation de l'Europe.

Le bruit avait couru, et quelques journaux l'ont reproduit, qu'une escadre anglaise s'était montrée dans les eaux du Maroc, afin de s'opposer à l'action espagnole. Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle n'a aucune espèce de fondement.

Nous trouvons dans le journal le Nord, des renseignements que nous reproduisons sous toutes réserves, en faisant observer que rien dans le journal belge ne tend à leur donner un autre caractère que celui d'une information sujette à erreur.

D'après ce journal, le prince de Metternich aurait remis à M. Thouvenel la réponse du comte de Rechberg à la note du 30 janvier. Dans cette réponse, le ministre autrichien discute avec beaucoup de calme, article par article, les propositions de l'Angleterre, expose que le principe de non intervention est violé chaque jour par le Piémont dans les Etats de l'Italie centrale et que, tout en tenant compte des tentatives faites par le gouvernement français en faveur des princes dépossédés dans les duchés, l'Autriche ne peut s'écarter des engagements pris à Villafranca et des stipulations signées à Zurich et par conséquent reconnaître en droit des faits contraires à ces engagements et au traité entre la France et l'Autriche. Si le traité de Zurich, continue M. de Rechberg, selon l'analyse du Nord, est respecté en ce qui concerne la Vénétie, pourquoi ne le serait-il pas en ce qui concerne les duchés? Si les propositions de l'Autriche sont exécutées, c'est une grande expérience qui va se faire dans l'Italie centrale; l'Autriche ne

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

Autant Gal et sa sœur y mettaient de cordiale malice, autant tous les autres et surtout le père Hauban y mirent de franchise cordiale.

Le bonhomme était ému. — Au brave capitaine Grandfort, à notre ami à tous! s'écria-t-il, que Dieu le garde et le protège! que tous les honnêtes gens de mer le défendent contre les mauvaises chances!... Mais s'il est malheureux, fils, fais-lui savoir que notre case est la sienne!...

Pierre Hauban baissa la voix : — Tu n'as pas voulu me donner de tristes nouvelles, le jour de ton arrivée. Je vois dans tes yeux que tu en sais plus long que tu n'en as dit ici... Nous en causerons, et nous ferons notre devoir... Nos cœurs, nos bras, notre barque, tout ce qui est à nous, mes enfants, est au capitaine Grandfort!...

A ces mots, le vieux pilote choqua son verre contre celui de l'artiste parisien, qui se recula dans l'ombre. Jeanne, qui remarqua ses vives émotions, triqua ensuite avec lui.

— A son bonheur! murmura-t-elle. — Au vôtre, noble enfant! dit Maurice. Ah! que ne dépend-il de mes vœux!

Jeanne vit couler ses larmes, mais elle eut la force de se contenir, car Galhauban ajoutait :

— Eh bien! matelots, eh bien! le capitaine Grandfort lui-même a tourné en vers la légende de l'âme du navire, il l'a dédiée, il l'a envoyée à ma petite sœur Jeanne avant de partir pour son dernier voyage, et Jeanne va vous la déclamer!...

Galhauban se rapprochait de son officier.

— Ecoutez-moi ceci, Monsieur l'artiste. C'est un peu trop marin, peut-être, mais vous êtes amariné déjà, grâce à la Fée de la mer!...

— Je me fâcherais, si je n'étais touché de ton zèle trop inutile, dit Maurice à voix basse.

Galhauban continuait à haute voix :

— Le capitaine Grandfort, du reste, n'a pas précisément fait ces vers-là pour les gens de Rochetout. Nous avons, nous, la vieille chanson : « Ah! ho hé! ho hé! » celle que l'Air-Mignonne chantait dans la carriole ce tantôt.

— Une fameuse chanson tout de même! dirent Marcel et Laurent.

Gérard, surnommé Beloiseau, prétendit que la légende rimée par Grandfort était plus crâne encore.

— Tu la connais donc, toi? dit Boulot.

— A bord de l'Air-Mignonne, Galhauban me l'a dite plus de quatre fois.

— Dans le poème, Monsieur Maurice, ajoutait le frère de Jeanne, les ondes, les flots, la sirène, passeront à la faveur de nos termes techniques; à Paris, notre beau langage qu'on y traite de jargon ne s'en tirerait peut-être pas si bien, malgré la mythologie.

— Allons! Jeanne, allons! récitez-nous l'Âme du navire, disait-on de toutes parts.

Ceux qui ne la connaissaient point étaient bien aises de l'entendre, ceux qui la connaissaient, de beaucoup les plus nombreux, avaient hâte de l'applaudir.

Jeanne, pâle et tremblante, devenait le point de mire de tous les yeux.

— Bois, ma fille! prends courage! Pense au brave capitaine Grandfort! dit Pierre Hauban.

Galhauban, qui s'était rapproché d'elle, lui disait en même temps :

— Pas de faiblesse, Jeanne, fort!... plus fort!... il faut lui faire honte!...

— Mais je l'ai vu pleurer, murmura la jeune fille.

— Allons donc! sois forte pour le sauver.

La bienveillance de l'auditoire devait produire le meilleur effet sur Jeanne, que l'on croyait intimidée :

— Il n'y a ici que des amis! lui criait-on. N'aie pas peur, Jeanne!

— Quand il s'agit de la mer, je n'ai point peur, moi!

s'opposera pas par la force des armes à cette épreuve, certaine que les événements ne tarderont pas à donner raison à la cause du droit et de la justice.

On comprend que dans l'incertitude où nous sommes quant à l'authenticité du document autrichien, nous nous abstenions de tout commentaire; il nous sera permis, toutefois, de réfuter une objection qui s'est déjà produite et qui, à notre sens, n'a pas le moindre fondement.

En résumé, à quoi se réduisent les engagements de Villafranca et le traité de Zurich, en ce qui concerne les princes dépossédés? Uniquement à l'engagement pris par l'Empereur d'employer son influence pour favoriser le retour des ducs et engager les populations à les accueillir. Mais il est très-expressément entendu, par l'Autriche elle-même, que cette action devait être restreinte dans des limites étroites, et qu'en dehors des conseils qu'une grande puissance a l'autorité nécessaire de donner, il n'aurait pu, dans aucun cas, être question d'une intervention quelconque, à plus forte raison d'une intervention armée.

L'Autriche reconçoit elle-même les tentatives faites par le gouvernement français en faveur des princes dépossédés; et si les populations ne se rendent pas aux conseils qu'on leur donne, nous ne voyons aucun moyen de les contraindre, si ce n'est précisément une intervention qu'on s'est interdite de part et d'autre. Nous insistons d'autant moins sur tous ces points que cette réponse de l'Autriche est douteuse même pour le Nord.

Qu'y a-t-il donc là de si noir pour l'avenir, qu'on se plaise à le présenter sous de si sombres couleurs!

Nous venons de lire les feuilles anglaises, et la plupart, les plus importantes, les plus accréditées s'accordent pour se féliciter non-seulement de la situation générale, mais en particulier de celle que créent à l'Angleterre par rapport à elle-même et dans son alliance avec la France le traité de commerce et le budget. Le *Daily-News*, le *Times*, le *Morning-Post*, le *Morning-Chronicle*, etc., sont cette fois d'accord.

A Vienne, s'il se produit des résistances, ce qui après tout est bien concevable, elles ne sauraient avoir de portée si l'on songe aux dispositions très-arrangées du gouvernement. En présence d'une telle situation, nous avons la ferme conviction que la solution prochaine des questions pendantes donnera raison à ceux qui voient les choses de sangfroid et non pas au travers des mille passions des partis.

— A. Esparbié. (Le Pays.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 11 février. — L'*Opinione* d'aujourd'hui dit que la question relative à la votation (*sic*) de l'Italie centrale n'est pas encore résolue. Il est probable que les députés prochainement élus se réuniront afin de confirmer les délibérations précédentes des assemblées, et déclarer que, conformément à ces délibérations, ils vont siéger au parlement réuni à Turin.

M. de Cavour a adressé à M. Ricasoli une lettre dans laquelle il explique toutes les raisons qui lui font conseiller d'adhérer à la proposition de nouvelles délibérations.

Madrid, 10 février. — Hier, le général O'Donnell a poussé une reconnaissance sur la route de Fez,

à deux lieues au-delà de Tétouan. Le général Prim a dirigé une reconnaissance sur un autre point. Loin de se montrer hostiles, les populations ont accueilli l'armée amicalement.

Les débris de l'armée marocaine sont à l'embranchement des routes de Fez et de Tanger.

Le général O'Donnell se disposait à continuer immédiatement les opérations.

Madrid, 9 février. — Rien de nouveau, à la date d'hier, du théâtre de la guerre.

Plusieurs bâtiments français ont naufragés dans les eaux de Valence : on cite les *Quatre-Frères*, l'*Heureuse*, le *Prophète*. Les équipages ont été sauvés.

Rome, 10 février. — Un avis du général de Goyon exprime l'espérance que le carnaval sera tranquille. Le général compte sur l'intelligence de la population. Il interdit toute clameur politique; il disperserait tous les attroupements qui résisteraient aux sommations. Le gouvernement a arrêté le chef présumé des démonstrations antérieures. Son procès s'instruit. Les congés de la division française sont suspendus. — Havas.

On annonce que M. le marquis de Lavalette est nommé ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople.

L'opinion publique applaudira à ce choix que justifient si bien d'éminents services diplomatiques et une capacité éprouvée unie au plus honorable caractère. (Le Pays.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le *Corrière mercantile* de Gênes du 4 février, cité par le *Journal des Débats*, apprend à ses lecteurs que l'armée française en Italie, « ayant perdu plus de 6,000 hommes pendant le dernier semestre, par suite du typhus et des fièvres qui en ont emporté un grand nombre, et des congés de convalescence qui ont été délivrés, cette armée allait recevoir une augmentation d'effectif de 15,000 hommes. »

Il est heureusement faux que l'état sanitaire de nos troupes en Italie ait pu motiver une pareille mesure; le nombre des décès officiellement constatés dans les hôpitaux ne dépasse pas le chiffre des moyennes ordinaires; quant au typhus dont on ne devrait faire intervenir le nom qu'avec connaissance de cause, il n'en est pas même question dans les bulletins de nos hôpitaux. Les congés délivrés en Italie aux blessés et malades de notre armée, à la suite de notre glorieuse campagne, ont produit dans les régiments des vides qu'il aurait été tout naturel de combler, mais on ne l'a pas encore fait.

On écrit de Carlsruhe, le 9 février, au *Moniteur* :

Les restes mortels de S. A. I. M<sup>me</sup> la grande-duchesse Stéphanie sont arrivés ici samedi 4 février, dans la soirée. Le prince Guillaume, frère du grand-duc, attendait le cercueil à la gare et l'a suivi à pied jusqu'au château, accompagné du général Roguet, du baron de Schweizer, du jeune prince de Hohenzollern, du baron de Leoprechting, chevalier d'honneur, et du baron de Schrechenstein, maréchal de la cour de la grande-duchesse défunte, du grand maître des cérémonies du grand-duc, de tous les

ministres, des grands officiers de la cour et des chambellans. Les troupes de la garnison formaient la haie, et des détachements de cavalerie ouvraient et fermaient la marche. Le grand-duc et la grande-duchesse ont reçu le cercueil à la porte du château, et l'ont fait transporter sous leurs yeux dans une salle mortuaire.

Le lendemain, la duchesse de Hohenzollern et la duchesse de Hamilton sont arrivées à Carlsruhe, ainsi que S. A. le prince Joachim Murat, qui a été conduit dans une voiture de la cour au château, où des appartements lui avaient été préparés.

Lundi au soir, à sept heures, le cercueil de la grande-duchesse a été placé sur un char funèbre escorté de quatre escadrons de dragons et de porteurs de torches, et a été dirigé sur Pforzheim, où il est arrivé à une heure du matin. Les villages situés sur la route avaient été spontanément illuminés, et, malgré l'heure avancée et une tourmente de neige qui a régné toute la nuit, les populations se pressaient à la rencontre du cortège et le suivaient jusqu'à un quart de lieue au-delà de leurs communes, heureuses de donner ainsi un dernier témoignage de dévouement, d'affection et de respect à une princesse qui avait été leur souveraine et leur bienfaitrice, et dont la mémoire restera à jamais chérie et vénérée dans le grand-duché de Bade.

Les funérailles ont eu lieu le mercredi 7 de ce mois. Le grand-duc, accompagné du prince royal de Saxe, du prince de Hohenzollern et de ces trois fils, du prince Joachim Murat et du général Roguet, du duc de Hamilton et de ces deux enfants, du prince de Leiningen, du prince Guillaume de Bade, ainsi que des ministres de France et des représentants du roi de Wurtemberg et du grand-duc de Hesse, est parti à neuf heures du matin pour Pforzheim, où il est arrivé à onze heures.

Après avoir assisté dans la chapelle catholique de cette ville, où le cercueil avait été transporté la nuit précédente, à un service religieux. Son Altesse Royale, conduisant le deuil, a accompagné à pied, à travers une foule émue et recueillie, les restes de la Grande-Duchesse jusqu'à la chapelle protestante du château, où ils ont été déposés, à côté du cercueil du grand-duc Charles, son époux, dans un caveau de famille qui sera désormais scellé. Au milieu de la cérémonie, le ministre des finances, en l'absence du ministre de la maison et des affaires étrangères, retenu à Carlsruhe par une indisposition, a lu sur l'auguste défunte une notice biographique.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le consulat français et l'agence des Messageries impériales, installés aux Dardanelles, viennent de brûler. L'incendie a détruit les bâtiments du consulat, les bureaux de l'agence et la maison où était établi le télégraphe.

Londres, 13 février. — Le *Morning-Herald* annonce qu'une réunion des partisans de lord Derby, aura lieu mercredi, afin d'aviser à la conduite que tiendra le parti conservateur dans la discussion du budget.

Selon le *Morning-Advertiser*, la Russie, l'Angleterre, la France et la Prusse se réuniraient prochainement en conférence au sujet des affaires d'Italie,

répondit la jeune fille en lançant à Maurice un dernier regard.

— Très-bien! dit Galhauban.

On fit un profond silence.

Et Jeanne, dont la voix devait se raffermir par degrés, commença ainsi :

Bonne brise, beau temps, grand'largue! Le navire, Toutes voiles dehors, fend les flots bleus et clairs. Ecoutez cette voix qui monte au haut des airs Telle qu'un chant d'oiseau mêlé d'éclats de rire : — Est-ce une jeune fille, un enfant, une lyre, Qu'effleurent en leur vol les ondines des mers?

« Est-ce un lutin qui se tient blotti sous la voûte d'arrière? » demandait ensuite le poète. — Le poète qui écoutait ses propres vers avec un dépit bizarre.

« Est-ce le feu follet de l'Océan, le feu Saint-Elme bondissant de mât en mât, de vergue en vergue, et qui s'est arrêté sur le pic d'artimon? »

« Serait-ce la maudite sorcière Morgau, nageant dans les eaux du navire pour lui porter malheur et jetant un sort dans son sillage? »

« Serait-ce un démon échappé du grand *Chasse-Foudre*, l'enfer des pirates, des traîtres et des fils ingrats? »

« Serait-ce l'antique sirène essayant d'amollir par ses chants les nobles courages des marins? »

« Non! non! car si l'horizon se charge tout-à-coup, si les vents déchaînés soulèvent les flots en tourbillon-

nant, aux chants de la nymphe en gaieté succède le chant viril de l'Esprit qui veille au salut du bord.

« Si l'âme du navire est entendue du côté de l'arrière, séjour du capitaine, des officiers et des passagers de la chambre, son langage est distingué; mais se fait-elle entendre du côté de l'avant, qu'habite l'équipage, elle se conforme aux goûts des grognards du beaupré, elle parle d'une voix rauque la langue des matelots.

« Mais elle a beau changer de ton, chacun à bord reconnaît la même voix amie. »

La diction de Jeanne était pure; elle prononçait avec clarté, sans emphase, sans prétentions; elle rendait avec un rare bonheur les intentions de l'auteur du poème.

Grandfort ne put se défendre d'un sentiment de plaisir qui le contrariait. Il aurait voulu fuir, il était attiré par les accents magiques de l'âme du navire; il cédait au talisman qu'il avait lui-même donné à sa gracieuse fée de la mer.

Jeanne le retenait captif. Les yeux de la jeune fille brillaient d'un éclat qui électrisait la foule des marins; son geste avait tour à tour de la grâce et de l'énergie. Le sujet du chant était, d'ailleurs, admirablement propre à plaire au peuple matelot qui l'écoutait à la lueur des falots suspendus autour de la tente, car déjà la nuit était close.

Alors le ciel se couvrait.

Le père Hauban avait plus d'une fois jeté du côté du

large son coup d'œil de pratique; la mer grondait sourdement, les lames moutonnaient, la houle se brisait par bandes sur les rochers du rivage, le ressac commençait à devenir criard :

— Hé! hé! fit à demi-voix le vieux pilote; c'est un peu tôt, je trouve; mais faudra faire le quart cette nuit.

Jeanne, qui avait repris haleine, poursuivait par la description d'un temps presque semblable à celui qui voilait les étoiles et gonflait les vagues.

« Temps à grains, fraîche brise, disait le poème. A bord, de l'arrière à l'avant, des accents confus et bien divers bruissaient déjà; des cris plaintifs semblaient répondre à des craquements profonds. Des nuées sombres se miraient dans les flots agités par l'orage. Le grain frappait la mâture.

« Et d'un ton enjoué, la voix rude de l'âme du navire, la voix du gaillard d'avant, appelait à l'œuvre les enfants de la mer ses frères bien-aimés :

« — Alerte! matelots! sur les vergues! Allons!... croche un ris, camarade! Prouve que tu n'es pas un gabier de parade. Au retour du beau temps! nous prendrons du repos! »

Les marins, leurs femmes, leurs enfants, applaudissaient de plus belle. Jeanne était radieuse.

— Vous m'attaquez de tous côtés, Galhauban, dit Maurice, par le cœur, par l'amour, par la poésie, par les plus nobles souvenirs!... Vous croyez bien faire, je vous

et l'Autriche aurait refusé de prendre part à cette réunion.

Madrid, 11 février. — Le général O'Donnell, dans un ordre du jour adressé à l'armée, annonce que l'on continuera les opérations offensives jusqu'à ce que l'ennemi se voie dans la nécessité de demander grâce; l'Espagne entend tirer vengeance des insultes qui lui ont été faites et être indemnisée de ses sacrifices. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 7 janvier au 3 février 1860.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			PORCS.
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	
<b>BOUCHERS. MM.</b>														
1	V <sup>e</sup> Godard.	4	2	»	»	»	1	26	»	8	27	3	»	»
2	Morisseau.	1	8	1	1	1	»	14	31	2	9	51	7	»
3	Touchet.	»	»	3	1	»	»	2	24	2	6	42	1	»
4	Poisson.	2	1	1	13	»	»	15	45	»	10	48	8	»
5	Lepron.	»	»	2	2	1	»	5	»	»	4	2	»	»
6	Yvon.	2	»	1	5	»	»	15	1	3	21	3	»	»
7	Corbineau.	»	»	2	3	1	»	3	19	2	4	21	16	»
8	Sechet.	4	»	»	6	4	»	6	29	1	6	43	4	»
9	Guénon (1)	»	»	1	2	1	»	9	1	»	8	9	»	»
10	Prouteau.	1	»	3	»	»	»	11	1	5	8	»	»	»
11	Girard.	»	»	4	»	»	»	2	22	»	2	22	2	»
12	Lanier.	»	»	1	1	1	»	4	»	»	7	1	»	»
13	Pallu.	»	»	1	3	»	»	1	15	»	18	6	»	»
14	Groleau.	»	»	2	2	»	»	11	1	»	7	15	»	»
15	Beneston.	1	1	»	»	»	»	17	»	»	1	13	1	»
16	Rousse.	»	»	»	»	1	1	6	»	»	3	5	3	»
<b>CHARCUTIERS. MM.</b>														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
5	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8

(1) Une vache et deux moutons refusés pour défaut de qualité.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 janvier 1860.

NAISSANCES. — 15, Jean-Joseph Bourdais, rue des Boires; — 16, Albert-Eugène Dunais; — 22, Pauline-Louise Bellier, rue Haute-Saint-Pierre; — 23, Désirée-Marie Dupaty, rue du Petit-Pré; — 24, Edouard Richard, rue du Portail-Louis; — 28, Marie Peltier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Auguste Davy, rue des Moulins; — 30, Héloïse-Joséphine Maillé, rue Notre-Dame; — 31, Gustave-Emmanuel Lambert, à l'École de cavalerie.

MARIAGES. — 16, René Ripoche, boulanger, a épousé Hermance-Félicité Godefroi, lingère, tous deux de Saumur; — Paul Lorrain, plâtrier, a

épousé Marie-Anne Hublot, sans profession, tous deux de Saumur; — 17, Pierre-Thomas Dégaraby, a épousé Antoinette Rouffignat, tous deux marchands de vins, domiciliés à Saumur; — 23, Auguste Brilland, tourneur en chaises, de Baugé, a épousé Marie-Eugénie Borien, lingère, de Saumur.

DÉCÈS. — 15, Marie-René Foucault, femme Pelou, rue de Gratigné; — 14, Chedeville, mort-né, rue Saint-Nicolas; — 16, Alexandrine Deshaies, rue de Fenet; — 18, Charles-Arthur-Désiré Daubian, Grand'Rue; — 19, Marie-Anne Cotelle, rentière, célibataire, quai de Limoges; — André Esnault, marchand, célibataire, à l'Hôpital; — 20, Joséphine-Louise Bernard, domestique, épouse de Jean Garsaux, à l'Hôpital; — 21, Juliette-Louise Goujeon, rue de Fenet; — 22, Auguste Ploquin, maître couvreur, célibataire, à l'Hôpital; — Louise Rossigool, rentière, veuve Pierre Poirier, rue du Paradis; — 23, René Grignon, rentière, veuve Menier, rue des Boires; — René-Maurice Potin, tailleur de pierres, rue de Nantilly; — 24, Granry, mort-né, rue la Visitation; — 25, Lambert, mort-né, rue de la Visitation; — Anne Lucas, journalière, veuve Godard, rue de la Visitation; — 26, Anne Bérard, matelassière, célibataire, à l'Hôpital; — Hortense Denault, journalière, veuve Marquet, à l'Hôpital; — Louise Lambert, veuve de Julien Ruytoda, journalière, à l'Hôpital; — 27, Joséphine Joulaine, domestique, célibataire, à l'Hôpital; — 28, Pierre Lecluse, cordonnier-bottier, rue Saint-Jean; — Ferdinand-Antoine Cormier, au hameau de Beaulieu; — Marie Baillif, épouse de Boisnier, propriétaire, rue du Petit Maure; — 29, Joseph-Jean Thomas, chapelier, rue de Bordeaux; — Hélène Voisin, rue du Portail-Louis.

La Compagnie Anonyme des nu-proPRIÉTAIRES (Paris, 33, rue Louis-le-Grand), qui étendait déjà ses opérations à tous les modes d'acquisition des nu-proPRIÉTÉS et des usufruits, vient de créer deux nouvelles combinaisons fort importantes: par l'une, elle assure l'extinction de l'usufruit à époque fixe; si le décès de l'usufruitier n'a pas eu lieu, elle rembourse le capital assuré. — Par l'autre, dite: *Prêt aléatoire*, elle prête par hypothèque et ne reçoit, en capital et intérêts fixés à forfait, le remboursement qu'au décès d'une personne désignée.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 11 février.

Expérience de la charrie à vapeur de M. Fowler. — Histoire de la semaine. — Correspondance (villa Remondi). — Courrier de Paris. — Chronique littéraire. — Gazette du Palais. — Exposition de tableaux modernes. — Au-dessus des nuages (Nouvelle). Gazette musicale. — Le cardinal Antonelli. — L'armée chinoise. — Paradoxes littéraires: la Femme artiste. — Nouvelle application de la lumière électrique. — Publication nouvelle. — Théâtre Carrera à Guatemala. — Correspondance. — Avis divers. Gravures: Expérience de la charrie à vapeur de M. Fowler, en présence de S. M. l'Empereur. — Le R. P. Lacordaire. — Jardin tropical au bal de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Transport des restes mortels de S. A. I. et R. la Grande Duchesse de Bade: honneurs funèbres à Toulon; présentation à la cathédrale de Strasbourg; départ du château

grand-ducal de Carlruhe. — Exposition de tableaux modernes: Naufrage de Don Juan, par M. Delaroux; la Cérémonie du *Dosseh* au Caire, par M. Blida; Caravane au repos, par Marilhat; le Chenil, par M. Decamp; l'Auberge, par M. E. Isabey; Albert Durer, par M. Leys. — Le cardinal Antonelli. — Château du marquis Remondi à Fino. — S. M. la reine Isabelle II et le roi son époux. — Masques et visages, par Gavarni. — Le théâtre Carrera à Guatemala. — Rébus.

MM. Ass et BOIN, négociants à Tours, demandent un COMMIS, au courant de la *Bonneterie-Mercerie* pour faire la vente au magasin. (64)

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845.) La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger.

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon: 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

Marché de Saumur du 11 février.

Froment (hec. de 77 k.)	17 60	Graine de colza	20 50
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	16 90	— de lin	22 —
Seigle	10 40	Amandes en coques	—
Orge	10 40	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	9 —	— cassées (50 k)	—
Fèves	11 60	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	23 20	compris le fût,	—
— rouges	20 —	1 <sup>er</sup> choix 1859.	—
Cire jaune (50 kil)	250 —	2 <sup>e</sup>	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 <sup>e</sup> (a)	100 —
— de chenevis	45 —	de Chinon.	110 —
— de lin	48 —	de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière	54 50	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	60 75	1 <sup>re</sup> qualité 1859	—
Luzerne (droits com)	58 50	2 <sup>e</sup> (a)	110 —
Graine de trèfle	50 —	3 <sup>e</sup>	70 —
— de luzerne	52 —	ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 11 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 67 60  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 97 50  
BOURSE DU 15 FÉVRIER.  
3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 67 70.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 40.

P. GODET, propriétaire-gérant

pardonne, je vous remercie!... Mais vous ne comprenez donc pas ma situation?... Ils m'ont déshonoré, entends-tu?... ma résolution est prise, tu le sais. Et il faut qu'elle soit fondée sur des motifs bien impérieux, puisque je lui sacrifie le bonheur!... J'aime ta sœur, elle est belle, elle est sublime!... Oh! comme elle rend ce que je sentais quand j'étais marin!... Mais je ne le serai plus, ami; je ne veux, je ne puis plus l'être!...

— Silence! Monsieur Maurice! vous finirez par vous trahir.

Jeanne avec une énergie croissante déclamaient les strophes consacrées à la peinture du coup de vent qui souffla « par rafales, grand frais. »

« L'horizon se resserre, la bourrasque se prolonge, les lames battent le travers coup sur coup, les mâts craquent, les voiles se déchirent; l'âme du bord gémit et crie encore au timonnier :

« — La barre au vent! Arrive! ou nous sommes perdus!

« La voix part de la poupe, elle est plaintive, elle adresse de doux reproches à la mer qui rugit, elle la supplie d'épargner son navire, son asile, son corps.

« La tempête grandit. — Les lames s'amoncellent, leurs cimes se tordent; les bâtiments égarés sur l'abîme mouvant sont menacés d'être engloutis; les gouffres de la Mort sont béants.

« L'âme du navire, tremblante, échevelée, puis

« furieuse, pousse des cris de désespoir; elle a pris l'accent rauque et dur d'un équipage en colère; c'est de l'avant qu'elle tonne à son tour. Il semble qu'elle jure en maudissant l'ouragan sourd à ses clameurs.

« Puis elle supplie encore, elle pleure, elle demande grâce; elle rappelle à la mer avec quelle tendresse elle l'aimait :

« — Par pitié, lui dit-elle, ne dévore pas mon cher navire!

« Mais, malheur aux moissons du laboureur de l'Océan! Loin de s'apaiser, le typhon redouble de furie; la voie d'eau se déclare; c'est en vain qu'on fuit à sec de toile; en vain qu'on pompe avec une ardeur infatigable.

« *Détresse!*... Le navire coule lentement, il s'enfonce, il va périr!

« *Naufrage!*... Naufrage au large! naufrage corps et biens!...

« Un tourbillon, un jet d'écume salée, une nappe sombre qui se déroule et passe en ondulant, la tombe est refermée, le navire n'est plus!

Coup de vent, tempête, ouragan, naufrage, images terribles, dénouement lugubre, étranges arguments, dira-t-on, pour réveiller dans le cœur d'un marin l'amour de son métier!

Jeanne, en déclamant ainsi, ne s'éloigne-t-elle pas du but qu'elle se propose?

— Non! non! les privations, les fatigues, les dangers, les catastrophes n'ont jamais détourné un homme de mer de la glorieuse carrière qu'il parcourt.

Quel soldat brisa son épée devant une menace de guerre?

Pour le navire, pour son équipage, pour son capitaine surtout, la tempête est un champ de bataille.

Les dégoûts, les ennuis, les querelles intestines de la vie maritime, les tracasseries du ménage de l'intérieur du bord, les déceptions, les injustices, peuvent à la longue éteindre le feu sacré. Un traitement ignominieux comme celui que venait de subir le capitaine Grandfort peut provoquer cette fureur d'Achille qui renonce au combat; mais le péril!... le péril est le stimulant par excellence.

Il faut l'aimer d'instinct, il faut avoir la passion de l'affronter, de le braver, de lutter avec lui corps à corps; il faut qu'il attire, ou bien l'on n'eût jamais dans les veines une goutte de sang marin; on n'eût jamais en soi une parcelle de cette âme multiple qui vivifie le navire et dont le siège le plus élevé est le cerveau du capitaine.

Jeanne et son frère savaient cela. — Non! ils ne devaient point de leur route.

Maurice frémissait. Son sang de marin bouillait dans ses veines, l'âme du navire lui parlait; il était ébranlé; allait-il céder enfin? (La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### LE PARC DE VERRYE,

Situé dans la commune de Verrye, à un myriamètre de Saumur, contenant 124 hectares 37 ares 26 centiares, divisés en 12 coupes.

Les bois-taillis et les futaies y sont d'une très belle venue.

Ce parc, qui joint le chemin vicinal de Saumur à Verrye, est d'une exploitation facile.

S'adresser, pour le visiter, au garde, et, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> LEROUX. (58)

### A VENDRE

#### OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint Jean-Baptiste 1860,

Une jolie MAISON avec jardin, écurie et remise, située à Saumur, rue du Mail et faisant l'angle de la rue des Basses-Perrières. Cette maison est présentement occupée par M<sup>me</sup> veuve Larivière.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. DABLANCOURT, pharmacien à Saumur, place Saint-Pierre. (546)

### UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée, comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1<sup>er</sup> étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (524)

### LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

### A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

### A CÉDER

UNE ANCIENNE

### MAISON DE MERCERIE

ET D'ÉPICERIE EN GROS

Faisant au moins 200,000 fr. d'affaires, susceptible d'accroissement sensible sur le chiffre indiqué, située dans une petite ville peu éloignée de Nantes. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

Découverte incomparable par sa vertu.

### EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Bangé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT: 5 FR. (4)

### PLUS DE TACHES

AVEC

### L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PRISOR, coiffeurs-parfumeurs; à Bangé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (31)

### MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERRAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

A VENDRE ou A LOUER  
Une MAISON, sise au Petit-Puy.  
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M<sup>me</sup> Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

### ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

### PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,

il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

### PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

### PERLES D'ETHER DU D<sup>e</sup> CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :

MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; BOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (52)

### URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix: 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# 3 FRANCS PAR AN

La Toilette de Paris, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 4 fr. 25, recevoir francs de port les patrons qu'on désire: ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La Toilette de Paris n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 15 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET.